

La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 222-2-1, L. 222-2-2 et L. 222-5 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 16 janvier 2024 portant renouvellement d'inscription sur la liste des magistrats administratifs honoraires de M. Michel Bouleau ;

Vu les arrêtés du vice-président du Conseil d'Etat en date des 12 avril 2024, 8 octobre 2024 et 6 mai 2025 inscrivant sur la liste des magistrats administratifs honoraires prévue à l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, respectivement, Mme Isabelle Brotons, Mme Hélène Vinot et M. Franck Magnard ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. Michel Bouleau, président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est désigné pour exercer les fonctions de rapporteur en formation collégiale au sein des 1^{ère}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} chambres de la Cour, ainsi que pour statuer sur les référés présentés sur le fondement du livre V du code de justice administrative.

Article 2 : Mme Isabelle Brotons, présidente honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, Mme Hélène Vinot, présidente honoraire de ce corps, et M. Franck Magnard, premier conseiller honoraire de ce corps, sont désignés pour exercer les fonctions de rapporteur en formation collégiale au sein des 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} chambres de la Cour ainsi que pour statuer sur les référés présentés sur le fondement du livre V du code de justice administrative.

Article 3 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures portant désignation en vue de l'exercice des mêmes missions, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait à Paris, le 31 août 2026

Signé

Pascale FOMBEUR